



Ville de Cannes

# LES PRIX LA GAZETTE - GMF TERRITORIAUX

Le 17 novembre 2009

## La Ville de CANNES

### *Élaboration d'un « Contrat de Famille »*

**La Ville de Cannes** a reçu le trophée de la meilleure réalisation inter-service – dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> édition des "Prix Territoriaux", créés par La Gazette des communes et la GMF –, pour la conception, dès 2006, d'un « Contrat de Famille », lequel instaure une relation contractuelle volontaire entre le Maire et une famille rencontrant des difficultés de vie sociale et éducative.

Éligible au Programme de Réussite, - volet égalité des chances du Plan Gouvernemental de cohésion sociale -, la Ville de Cannes a choisi d'expérimenter et de développer dans ce cadre le « Contrat de Famille ».

Le « Contrat de Famille » comprend un programme d'actions détaillées sur une année, renouvelable, recouvrant tous les thèmes de la vie de famille (éducation, loisirs, emploi, sécurité, logement, santé...). Le contrat, qui constitue un lien fort personnalisé, va déterminer sur le territoire communal un nouveau mode d'organisation et d'action des intervenants professionnels, institutionnels et associatifs de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la culture et de l'emploi.

Le « Contrat de Famille » est élaboré par une équipe pluridisciplinaire, composée de cinq agents de la Ville de Cannes, de deux représentants de l'Éducation Nationale et d'une assistante sociale du C.C.A.S de Cannes. Cette équipe est en relation avec les services sociaux du département pour l'analyse de chaque situation d'enfants et de familles en difficulté, repérés en collaboration avec les chefs d'établissements scolaires primaires et secondaires. L'équipe propose ensuite à chacune des familles un programme d'actions détaillées, qui sera inclus dans le « Contrat de Famille » avec les modalités de suivi et d'évaluation.

Afin d'assurer la quotidienneté de la relation avec la famille, chaque « Contrat de Famille » est suivi par un « tuteur référent » issu des associations cannoises à caractère éducatif, social ou médical. Placé sous la responsabilité de la coordinatrice de l'équipe pluridisciplinaire qui met en synergie les moyens financiers, matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement du « Contrat de Famille », le tuteur assure la bonne réalisation de chaque programme et participe à son évaluation.

Le « Contrat de Famille » élaboré par la Ville de Cannes permet essentiellement, pour l'enfant, un changement rapide et positif de comportement dans et hors de l'école et, pour la famille, des efforts sur le plan de la « fonction de parent » et de l'organisation de la vie sociale.

#### **Contacts Presse :**

**Marie-Dominique Pilard (GMF) : 01 47 54 11 55**

**Nadia Zimmer (La Gazette) : 01 40 13 36 16**

**Iris Perben (Ville de Cannes) : 04 97 06 41 41**